



Dissolution d'une copropriété

Par **MARSON**, le **26/01/2016** à **11:33**

Bonjour,

Nous sommes 3 propriétaires, souvent en désaccord... Est-il possible de dissoudre une copropriété sachant que nous avons tous un appartement, un jardin et des espaces communs ?

Quel serait le coût approximatif et les démarches à mener ?

Merci

Par **Lag0**, le **26/01/2016** à **13:25**

Bonjour,

Pour dissoudre une copropriété, le minimum est de pouvoir séparer totalement la possession de chaque copropriétaire, donc qu'il n'y ait aucune partie commune. Est-ce bien votre cas ?

Comme vous parlez d'appartements, je comprends qu'il s'agit d'un immeuble. Il n'est jamais possible de dissoudre une copropriété faite d'un immeuble puisque au moins le terrain, les murs extérieurs et le toit sont partie commune. Du moins, le seul cas où c'est possible, c'est lorsque la même personne achète tous les lots de copropriété.

Par **MARSON**, le **26/01/2016** à **14:09**

il s'agit d'une maison divisée en appartements avec terrasse et jardin en restanque... Une

modification du règlement intérieur sera peut être un bon compromis.